

État de situation réseau des aires protégées au Québec

Contexte historique

En 2000, le gouvernement du Québec s'est engagé à poursuivre la réalisation d'un réseau d'aires protégées selon les orientations stratégiques suivantes :

- a) augmenter à au moins 8 % la superficie en aires protégées du Québec et ce, pour 2005;
- b) s'assurer que toutes les nouvelles aires constituées soient représentatives de la biodiversité du Québec et;
- c) prendre en considération les préoccupations socio-économiques des populations visées.

Ces orientations ont été reconduites, par le gouvernement, pour 2008 dans le document « Briller parmi les meilleurs » de mars 2004.

Réalisations depuis 2002

Pour réaliser l'ensemble de ses objectifs, le gouvernement a articulé son plan d'intervention comme suit :

- A) Élaboration de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN) qui crée de nouveaux statuts d'aires protégées : réserve de biodiversité, réserve aquatique, paysage humanisé.
- B) Assurer la protection des 47 grands territoires (29 000 km²) mis en réserve à des fins d'aires protégées depuis 2002 sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à la Baie-James et en Abitibi-Témiscamingue en réalisant un ensemble d'activités de protection et de gestion : élaboration de plans de conservation et de gestion, tenue de consultations du public et adoption par le Gouvernement des statuts de protection et des plans de conservation définitifs.
- C) Poursuivre l'identification de nouvelles aires protégées pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, des Hautes Laurentides et de la Mauricie, de l'Outaouais, des Basses terres du Saint-Laurent, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et du Nord-du-Québec, de manière à ajouter au réseau actuel d'aires protégées les quelques 36 500 km² qui manquent. Cette protection devra aussi garantir la sauvegarde de milieux aquatiques, estuariens et marins.
- D) Encourager sur les terres du domaine privé, la conservation volontaire par une accélération du processus de reconnaissance des réserves naturelles en milieu privé et par une assistance financière significative à des projets d'acquisition de terres privées par des organismes de conservation. Par ailleurs, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs assure régulièrement un appui financier important à des propriétaires privés et à des organismes de conservation dans la mise en place d'un réseau privé d'aires protégées.

En 2002, le Québec comptait 2,8% de son territoire en aires protégées. Aujourd'hui le Québec compte 5,8 % de son territoire en aires protégées. La figure 1 représente le réseau actuel des aires protégées en date du 1^{er} octobre 2006.

Objectif 2008

D'ici 2008, les défis sont de :

- a) combler un déficit de 36 500 km² en aires protégées;
- b) assurer à ces territoires un minimum de mesures de protection et de gestion;
- c) identifier de nouveaux territoires d'intérêt, représentatifs de la diversité biologique, en tenant compte des impacts socio-économiques liés à leur protection;
- d) intégrer la participation du public aux différentes phases de sélection, de protection et de gestion de ces nouvelles aires protégées; et
- e) réaliser des investissements significatifs pour permettre la protection et pour assurer une gestion minimale de ces nouvelles aires protégées.

Enfin, il a été décidé de réaliser tous ces défis de conservation sans compromettre les économies existantes dans les régions du Québec.

La figure 2 illustre les provinces naturelles du Québec qui servent de cadre d'analyse pour l'établissement du réseau des aires protégées ainsi que les régions administratives.

Province naturelle de la Basse-Côte-Nord

Les territoires des réserves de biodiversité du Massif-des-Lacs-Belmont-et-Magpie, des Buttes-du-Lac-aux-Sauterelles, des Basses-Collines-du-Lac-Guernesé et des Collines-de-Bradour se situent dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord et dans la région administrative de la Côte-Nord.

Les figures 3 et 4 représentent la répartition des aires protégées du réseau selon les provinces naturelles du cadre écologique de référence du Québec et selon les régions administratives.

Depuis juin 2002, le réseau des aires protégées de la Côte-Nord a augmenté considérablement. À l'heure actuelle, dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord (partie orientale de cette région), 10,5 % de la superficie est protégée. On y trouve sept réserves de biodiversité projetées, une réserve écologique projetée, une réserve écologique, une réserve nationale de parc national du Canada et d'autres aires protégées (ayant d'autres statuts) créées antérieurement (figure 5). Actuellement, deux projets de parcs nationaux sont également à l'étude. Cet ensemble, une fois complété, protégera une grande diversité d'écosystèmes terrestres et aquatiques de la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord.

Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP)

Le 16 octobre 2006

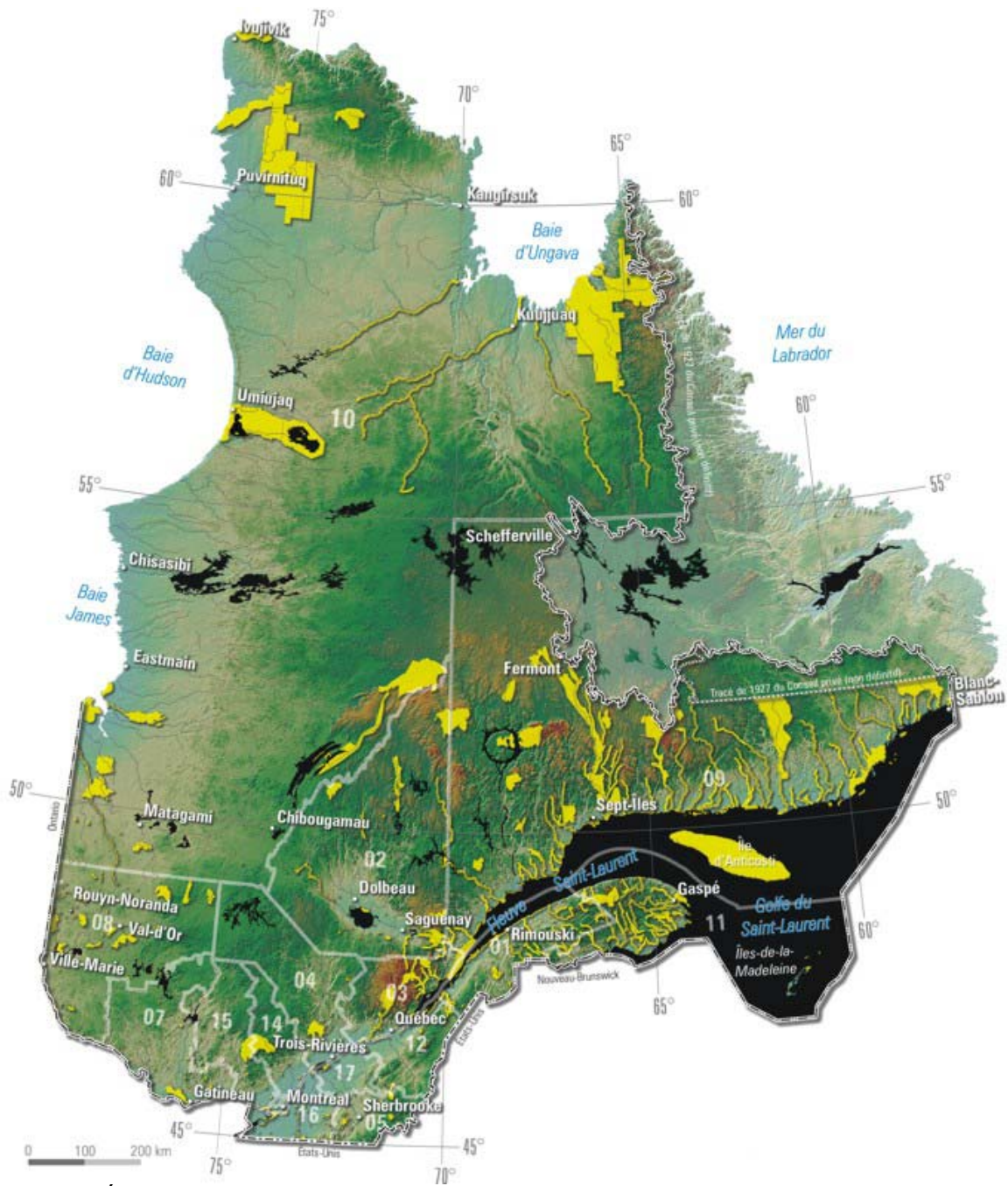


Figure 1 : État du réseau des aires protégées (1^{er} octobre 2006)



Figure 2 : Localisation des provinces naturelles du Cadre écologique de référence du Québec et des régions administratives

Province naturelle

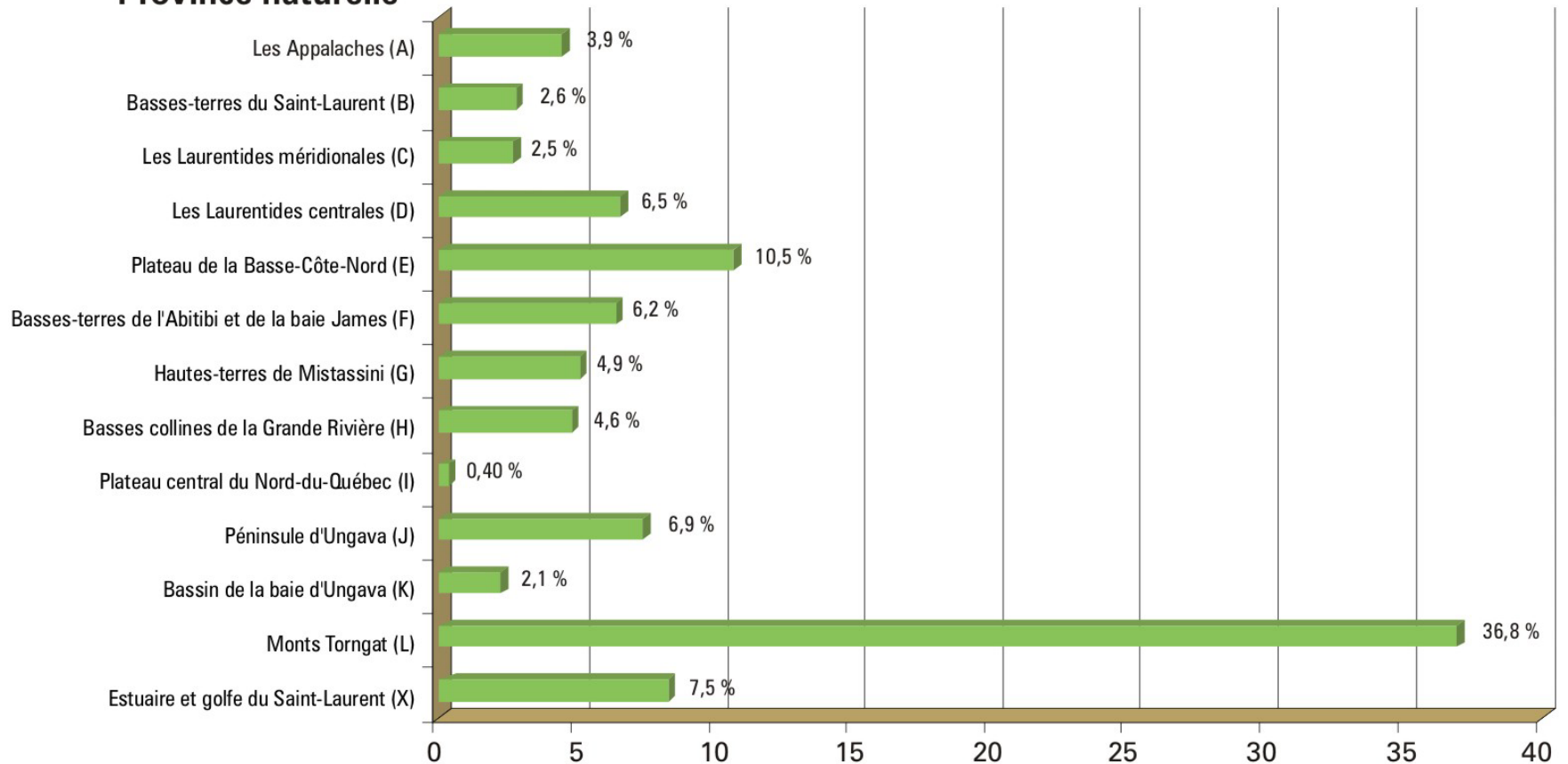


Figure 3: Répartition par province naturelle (1^{er} octobre 2006)

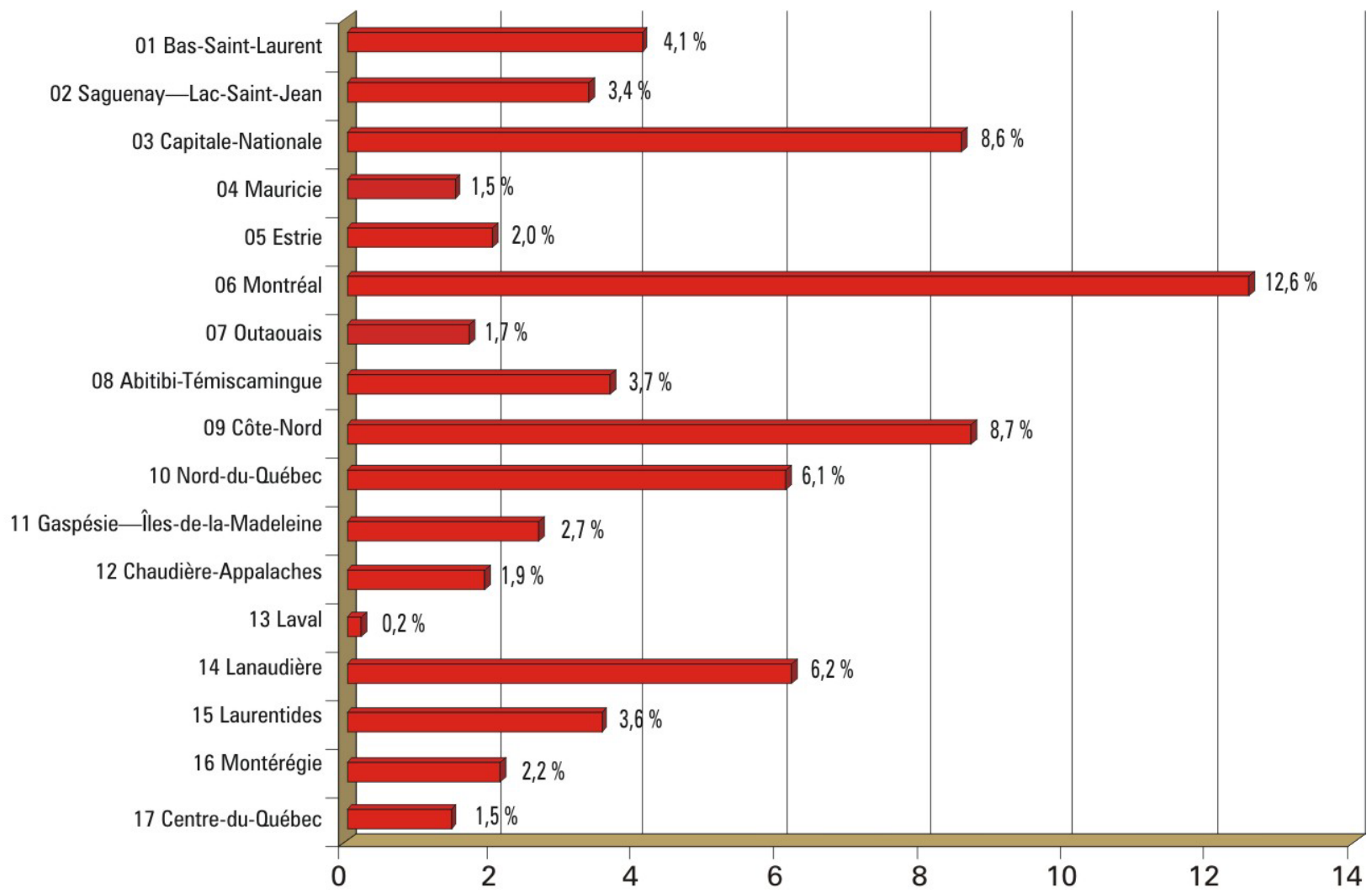


Figure 4 : Répartition par région administrative (1^{er} octobre 2006)